

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2022-12-133**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés

représentés : 6

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL, Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Carole GIGANT, Monsieur David SUC a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Pierre ASTOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves AUBERT, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Stéphanie GRANOUILLET.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Location d'un appartement au Centre de Secours

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, expose au conseil municipal que depuis le 1^{er} juillet 2022 un appartement de type F4 est vacant au sein du Centre de Secours.

Il est proposé de louer à compter du 1^{er} janvier 2023 cet appartement, à un sapeur-pompier volontaire, moyennant un loyer mensuel, charges de chauffage comprises, de 350 €. Il est précisé que le loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 12 décembre 2022,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la location à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un appartement de type F4 au sein du Centre de Secours moyennant un loyer mensuel, charges de chauffage comprises, de 350 €
- **Autorise** le Maire à signer le contrat de location et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

